

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue PUBLIQUEMENT, le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil au 75, Principale.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois conseillère # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent : M. Yves Caron, contremaître.

Mot de la présidente d'élection :

Tous les candidats seuls à leur poste ont été proclamés élus vendredi, le 1^{er} octobre. Leur assermentation est faite en début de cette réunion.

Assermentation de : M. Pierre Bossé, maire, M. Michel Dubé siège 1, M. Serge Demers siège # 2, Mme Vicky Ouellet siège # 3, M. Luc Sirois, siège # 4, M. Simon Bois siège # 5 et Mme Josée Sirois, siège # 6.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

211-21 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et une copie ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 21.1 Remerciements Frédéric Dubé*
- 21.2 Bienvenue à Josée Sirois – Formation élu*

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2021*
- 4. Comptes*
- 5. Correspondance*
- 6. Demande de dérogation mineure 21-0001 – André Ouellet – chemin des Chalets*
- 7. Demande de dérogation mineure 21-0002 – Garage succession Roger Boutot*
- 8. Information élections (dépôt de la liste électorale le 8 octobre, ...)*
- 9. Date de la réunion du mois de novembre*
- 10. Terrains de villégiature au nord du lac*
- 11. Estimation terrain - CDL*
- 12. Candidatures – Employé aux travaux publics*
- 13. Candidatures – Animation des Loisirs*
- 14. Vente du tracteur souffleur*
- 15. Demandes pour déneigement*
- 16. Budget 2022 – RIDT*
- 17. Publicité encouragement Brigade incendie -Journal Infodimanche*
- 18. Demande de paniers de Noël*
- 19. Niveleuse*
- 20. Décorations de Noël*
- 21. Affaires nouvelles*
 - Période de questions*
- 22. Clôture de la séance*

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

212-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

213-21 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES À PAYER

	Total salaires	26 779.97 \$
Chèque # 15173 à #15219	Chèques de la liste des comptes du 8 septembre 2021	
Chèque # 15220 OMHT	Réso 204-21 Paiement partie supplémentaire (10%)	1 006.00 \$
Chèque # 15221 Postes Canada	Envoi collectif du journal municipal	47.18 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	Éclairage public	424.79 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	3, rue du Quai	224.32 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	27, rue Principale	89.03 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	5, rue du Quai	361.77 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	75, rue Principale	437.87 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	73, rue Principale	421.85 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	5, rue Sirois	537.23 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	15, rue Bélanger	340.05 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	2A, rue Bélanger	346.85 \$
Chèque # 15222 Hydro-Québec	3, rue Sirois	108.28 \$
Chèque # 15223 Shaw Direct	2, rue du Quai	83.92 \$
Chèque # 15224 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des fleurs	109.12 \$
Chèque # 15225 Chantal Corbin	Entretien Belvédère, 75, 73 Principale et décès	1 234.85 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	75, rue Principale	100.76 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	5-2, rue du Quai	100.62 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	5-3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	3, rue Sirois	135.11 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	2-A, rue Bélanger	31.76 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	13, rue Bélanger	96.98 \$
Chèque # 15226 DeryTelecom	3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 15227 Revenu Québec	Remises des retenus de septembre(eur)	3 534.11 \$
Chèque # 15228 Revenu Canada	Remises des retenus de septembre (eur)	428.46 \$
Chèque # 15229 Revenu Québec	PPA septembre	1 013.50 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 25-07-2021 au 21-08-2020	170.56 \$
	Total	11 448.35 \$

COMPTES À PAYER

1 Air liquide Canada Inc.	Pièces garage	151.99 \$
2 Alain Mailloux Dynatech	Coupe herbe Dewalt - pelouse	256.49 \$
3 Aménag. Brian Morissette Inc.	Réparation briquet pour le moteur des essuie-glaces	56.05 \$
4 Auto Parts Plus	Accessoires garage et additif diesel	257.50 \$
5 Autobus Laforest Ltée	Autobus Camp de jour	931.30 \$
6 Biologie aménagement BSL	Analyse eaux usées (Boues)	632.36 \$
7 Breault Jonathan	Remboursement EpiPen	121.86 \$
8 Buropro Citation	Service Toshiba encres	277.44 \$
9 Caroline Morin Architecte + Design	Plan d'architecture bureau municipal (Réso 187-21)	1 180.00 \$
10 Carrefour du Camion R. D. L.	Pièces Western	902.79 \$
11 CDC Hydraulique Inc.	Huile camion et machines	408.40 \$
12 Dutil Gérard	Réso 205-21 ménage extérieur et Réso 113-21 fleurs	815.00 \$
13 Entreprise Boucher & Santerre Inc	Essence	508.80 \$
14 Équipement SMS	Lames et accessoires garage	7 660.85 \$

 Maire  DG

15	Ferme Fibres et Compagnie Inc.	Visite ferme Camp de jour 12 enfants	165.56 \$
16	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	10.00 \$
17	GLS Logistics Systems Canada LTD	Messagerie	33.11 \$
18	Imprimerie Excel Inc.	Chandails (x 6), manteaux (x2) et broderie	426.79 \$
19	Info-Dimanche	Publicité dérogation mineures (2)	217.31 \$
20	Infotech	Implantation version élection et intégration du rôle	68.99 \$
21	Lavoie Francis	Déplacement caserne et inspection	48.15 \$
22	Les produits métalliques A.T. Inc.	Pièces camion Sterling	394.08 \$
23	Linde Canada Inc.	Accessoires garage	118.77 \$
24	Matériaux du lac (Les)	Ponceaux, ampoules, ruban, silicone,...	3 728.74 \$
25	Medimage	Carte d'identité CR80 pompiers	109.36 \$
26	Municipalité de Biencourt	Réso 200-21 Frais de déplacement colloque et MRC	40.73 \$
27	Nettoyeur Christine Enr.	Service de buanderie et serviettes	58.64 \$
28	Ouellet Vicky	Réunion RJDT	40.00 \$
29	Pétrole JMB	Diesel 1263,6 L x 1,0580 \$/L (09-09-2021)	1 537.08 \$
30	Pièces d'auto Rimouski Inc.	Jeux d'eau sécurité, outils garage et gant eau	789.47 \$
31	Protek Hydraulique	Pièces et réparation Western	2 063.81 \$
32	Purolator Inc.	Messagerie eau potable et égout	21.80 \$
33	R-D-L Télécom	Réparation téléphone poste 11 et reprogrammation	93.41 \$
34	Régie Intermunicipale des déchets	Ordures et recyclages 8/10	5 799.20 \$
35	Régie Intermunicipale des déchets	33 vidanges installations septiques	6 765.00 \$
36	Rodrigue André-Bruno	Accessoires pompiers	183.81 \$
37	Sani Express	Articles entretien ménager	289.27 \$
38	SEAO	Appel d'offre tracteur municipal	14.96 \$
39	Sécurité Medic Enr.	Manteau et pantalon de pluie	215.35 \$
40	Signalisation B.S.L. Inc.	Flèche en plastique moulé 25 1/2 x 58	1 662.54 \$
41	TR3E Experts Conseils Inc.	Service ingénierie: Réf. abri à sel -Réso 166-21	5 173.88 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			44 230.64 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par dépôt direct de la MRC de Témiscouata 75 % pour la compensation financière 2020-2021 de l'UMQ au montant de 3 712,50 \$ et que le 25 % suivra au montant de 1 237,50 \$.
2. Reçu par dépôt direct le 22 septembre 10 049,91 \$ comme 1^{ère} distribution pour 2021 du parc éolien BSL
3. Reçu par courriel de nos assurances une réponse concernant le Centre des Loisirs qui serait ouvert sans surveillance pour enfiler les patins et aller aux toilettes lors de l'ouverture de la patinoire. Il faut fermer le reste du bâtiment pour que seulement la partie toilettes et patins soit disponible.
4. À la suite de l'annonce du Gouvernement de donner accès à Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers – La MRC de Témiscouata est en collaboration avec la municipalité pour confectionner une liste indiquant tous les foyers et entreprises de notre territoire pour la transmettre à notre fournisseur Videotron. Celui-ci a jusqu'au 30 septembre 2022 pour finaliser les changements. Un site Internet est disponible : <https://internet-haute-vitesse.mrctemis.ca/>
5. Reçu un courriel de la CAUREQ concernant la liste et l'emplacement du défibrillateur externe automatisé disponible au bureau, les informations qu'ils détiennent à mettre à jour et l'importance de l'entretien de notre DEA.
6. Reçu une lettre du Directeur de l'état civil du Québec concernant l'avis d'échéance le 7 novembre 2021 des autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux.
7. Reçu un courriel du Ministère de la Sécurité publique du Québec nous informant l'importance de tenir un registre des personnes vulnérables qui résident sur notre territoire afin d'assurer leur sécurité.
8. Reçu lettre du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent demandant de la publicité sur leur page Facebook en aimant la page, en commentant, en publiant leurs publications et en invitant les membres à aimer la page pour tenir les gens informés de tout changement et de toutes nouveautés.

9. Reçu lettre par La Ressource d'aide aux personnes handicapées demandant un appui financier à la campagne d'automne du 25^e anniversaire.
10. Reçu par courriel le rapport annuel de l'exercice 2020-2021 dévoilé le 28 septembre 2021 à l'assemblée générale annuelle de la SADC.

214-21 6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-0001 – ANDRÉ OUELLET – CHEMIN DES CHALETS

AVIS DANS LE JOURNAL INFODIMANCHE - ÉDITION DU 15 SEPTEMBRE 2021

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 21-0001

1. Lot 5406105, Ch. des Chalets

Demande de dérogation mineure déposée à la municipalité afin de construire un garage. La marge de recul avant minimale prescrite dans le règlement de zonage est de 9 m tandis que le propriétaire demande à implanter son bâtiment à 4,5 m de la ligne avant. Il s'agirait d'autoriser une marge de recul de 4,5 m, donc une dérogation de 4,5 m par rapport au règlement de zonage.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu Lundi, le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil du 75, rue Principale, à Lac-des-Aigles, G0K 1V0.

Tout intéressé pourra soumettre ses commentaires quant à cette demande de dérogation mineure à ladite séance où les soumettre par écrit au bureau municipal situé au 73, rue Principale, à l'attention de la directrice générale ou par courriel info@lacdesaigles.ca, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de l'avis.

* Il est proposé de suggérer au Conseil municipal de Lac-des-Aigles d'accepter la demande de dérogation mineure 21-0001 ci-haut mentionnée afin de permettre de construire un garage et l'implanter à 4,5 m de la ligne avant donc d'autoriser une dérogation de 4,5 m par rapport au règlement de zonage.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure 21-0001 afin de permettre la construction d'un garage et son implantation à 4,5 m de la ligne avant donc d'autoriser une dérogation de 4,5 m par rapport au règlement de zonage.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

215-21 7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-0002 – GARAGE SUCCESSION ROGER BOUÏOT

AVIS DANS LE JOURNAL INFODIMANCHE - ÉDITION DU 15 SEPTEMBRE 2021

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 21-0002

2. Lot 5406305, 17, rue Sirois

Demande de dérogation mineure déposée à la municipalité. Afin de rendre conforme la construction. La marge de recul avant minimale prescrite dans le règlement de zonage est de 9 m tandis que la construction a 8.83 m et 8.46 m dans la ligne avant. Il s'agirait d'autoriser une marge de recul avant de m, donc une dérogation maximale de 0,54 m par rapport au règlement de zonage.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu Lundi, le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil du 75, rue Principale, à Lac-des-Aigles, G0K 1V0. Tout intéressé pourra soumettre ses commentaires quant à cette demande de dérogation mineure à ladite séance où les soumettre par écrit au bureau municipal situé au 73, rue Principale, à l'attention de la directrice générale ou par courriel info@lacdesaigles.ca, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de l'avis.

* Il est proposé de suggérer au Conseil municipal de Lac-des-Aigles d'accepter la demande de dérogation mineure 21-0002 ci-haut mentionnée afin de rendre conforme la construction et d'autoriser une marge de recul avant de 8.83 m et 8.46 m dans la ligne avant donc d'autoriser une dérogation maximale de 0,54 m par rapport au règlement de zonage.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure 21-0002 afin de rendre conforme la construction et d'autoriser une marge de recul avant de 8.83 m et 8.46 m dans la ligne avant donc d'autoriser une dérogation maximale de 0,54 m par rapport au règlement de zonage.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

8. INFORMATIONS ÉLECTIONS - DÉPÔT DE LA LISTE ÉLECTORALE LE 8 OCTOBRE,...

Tous les candidats ont été proclamés élus sans opposition, vendredi, le 1^{er} octobre.

La liste électorale du préfet devrait être déposée le 8 octobre.

Il y aura un Scrutin pour le poste de préfet, dans la salle du conseil, Vote par anticipation dimanche le 31 octobre et Jour du scrutin, le dimanche le 7 novembre de 9 h 30 à 20 h.

La commission de révision de la liste électorale pour le préfet aura lieu au bureau (73, Principale) lundi, le 18 et mardi, le 19 octobre.

La MRC nous remboursera tous nos frais.

9. DATE DE LA RÉUNION DU MOIS DE NOVEMBRE

Étant donné qu'il n'y aura pas de scrutin municipal, la réunion de novembre aura lieu, Lundi, le 1^{er} novembre à 19 h 30

216-21 10. TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU NORD DU LAC

Suite à la résolution 199-21 adoptée le 8 septembre.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Aigles planifie l'accès à un secteur de villégiature situé aux abords du Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu, le 31 août 2021, une orientation préliminaire afin d'autoriser la Municipalité à aménager un chemin public sur une superficie d'environ 6 800 mètres carrés sur une partie du lot 5 406 070 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité doit acquérir une partie du lot 5 406 070 du cadastre du Québec à des fins d'aménagement dudit chemin public ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE les « considérants » font partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à acquérir de gré à gré ou par expropriation, à des fins d'aménagement d'un chemin public, une partie du lot 5 406 070 du cadastre du Québec ;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet DHC Avocats inc. pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la Loi sur l'expropriation et pour représenter la Municipalité dans ce dossier ;

QUE le Conseil municipal mandate la firme Pelletier, Couillard et associés, arpenteurs-géomètres de Rimouski pour entreprendre la confection des plans et descriptions techniques nécessaires aux fins de l'expropriation ;

QUE le Conseil municipal autorise le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale, Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat, à signer tout document à cet effet ;

QUE le Conseil municipal autorise l'appropriation des deniers nécessaires soit 40 000 \$ du Budget 2021 au poste Surplus affecté immobilisations au GL 03-31000-051 et impute l'ensemble des coûts à ce compte.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

217-21 11. ESTIMATION TERRAIN – CDL

M. Claude Dionne, évaluateur agréé, entreprise 9180-3601 Québec inc., de Rimouski, nous a fait une offre de services professionnels pour estimer l'indemnité à verser dans le cadre de l'acquisition par expropriation d'une parcelle de terrain sur le chemin du Nord-du-Lac.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service Volet A au montant de 6 500 \$ + taxes et des Volets B et C au taux horaire.

Qu'elle autorise la DG à émettre le chèque dès réception de la facture du Volet A.

Cette dépense sera affectée au poste de GL « Surplus immobilisations de 2021 » GL 03-31000-51, et le montant payé sera soustrait du montant de 40 000 \$ résolution # 56-21, au CDL pour ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

218-21 12. CANDIDATURES – EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

2 candidatures reçues à ce poste : M. Maxime Gobeil Philibert et M. Éric Blier.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles convoque en entrevue M. Maxime Gobeil Philibert en soirée.

Les élus pour le rencontrer sont : M. Pierre Bossé, maire, les conseillers Mme Vicky Ouellet, M. Simon Bois et le contremaître M. Yves Caron.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

219-21 13. CANDIDATURES – ANIMATION DES LOISIRS

Aucune candidature reçue pour ce poste

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un 2^e envoi collectif pour annoncer ce poste d'animation des Loisirs et le fasse paraître aussi sur Facebook, les candidats ont jusqu'au jeudi, le 28 octobre pour soumettre leur candidature.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. VENTE DU TRACTEUR SOUFFLEUR

Tracteur souffleur acheté neuf en décembre 2011 au coût de 33 300 \$ + frais, taxes = 37 950.69 \$ payé sur 4 ans.

La Municipalité conservera le tracteur souffleur pour cet hiver et verra à le mettre en vente ultérieurement.

220-21 15. DEMANDES POUR DÉNEIGEMENT

Reçu une demande de la Société d'entraide humanitaire et des Habitations économiques pour que la municipalité fasse le déneigement des stationnements de leurs 3 bâtiments, soit le CLSC (69, rue Principale), le bureau du médecin (74, rue Principale) et celui de la résidence de personnes âgées (67, rue Principale) et demande aussi de l'OMH pour déneiger le stationnement du 71, rue Principale.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles vérifie auprès de ses assurances, la Mutuelle des municipalités du Québec, si ce genre de travail pour des OBNL est couvert.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

221-21 16. BUDGET 2022 – RJD

Pour 2022 : budget de 5 959 854 \$ (en 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$).

Pour 2021 Vidanges d'installations septiques faites (64 à ce jour), les chalets ont été faits en 2019 (aux 4 ans). En 2022 : Aucune vidange d'installation septique à faire. En 2023 toutes à faire maison et chalets (environ 90).

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RJD pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2022.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

222-21 17. PUBLICITÉ ENCOURAGEMENT BRIGADE INCENDIE – JOURNAL INFODIMANCHE

Comme l'année dernière offre du journal Info-Dimanche pour encouragement de notre Brigade. L'an passé nous avons pris le format 1/4 page à 325\$ + tx = 373.67 \$

Formats disponibles :

Mention : 105\$, 1/16 page : 175\$, 1/8 page : 225\$, 1/4 page : 325\$ Date de publication : 13 octobre

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire une publicité d'encouragement à notre brigade incendie dans le Journal Info-Dimanche du 13 octobre dans le format de 1/16 de page à 175 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

223-21 18. DEMANDE DE PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël, nous informant que la Guignolée aura lieu les 4 et 5 décembre prochain.

Comme en 2020, dû à la pandémie de la COVID-19, le comité remettra des bons d'achat d'épicerie.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 75 \$ pour les paniers de Noël 2021 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

224-21 19. NIVELEUSE

Réparations à faire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles procède elle-même aux réparations à faire sur la niveleuse par ses employés, M. Yves Caron et M. Berthier Beauvieu.

Qu'un Comité soit formé pour la réalisation d'un devis pour l'achat futur d'une niveleuse usagée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

225-21 20. DÉCORATIONS DE NOËL

Mme Vicky Ouellet, conseillère au siège # 3 fournit des informations à ce sujet.

Petites décorations pourraient être faites devant le bureau, par elle et Isabelle Michaud ou achetés.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire installer des décorations devant le bureau municipal, ... et autorise un budget maximal de 3 000 \$ à cet effet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. AFFAIRES NOUVELLES

226-21

21.1 REMERCIEMENTS À M. FRÉDÉRIC DUBÉ

Fin du mandat du conseiller au siège # 6 M. Frédéric Dubé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie M. Frédéric Dubé pour son implication et son dévouement pendant son mandat de 4 ans comme conseiller municipal au siège # 6.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

227-21

21.2 BIENVENUE À MME JOSÉE SIROIS – FORMATION ÉLU

Mme Josée Sirois, seule candidate au siège # 6 a été proclamée élue, vendredi le 1^{er} octobre.

En tant qu'élue elle doit suivre la formation obligatoire sur « Le code d'éthique et de déontologie des élus ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive Mme Josée Sirois à la formation donnée par la FQM sur « Le comportement éthique – Autoapprentissage » sur internet au coût de 300 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucun citoyen n'est présent.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 213-21, 216-21, 217-21, 222-21, 223-21, 225-21 et 227-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

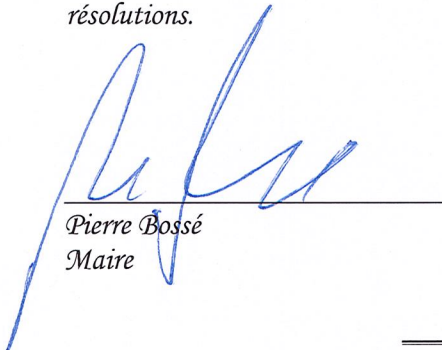
228-21

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

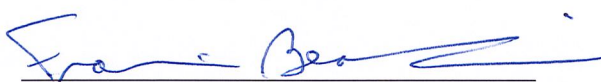
À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale